ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Persistance de l'absentéisme malgré la reprise de l'école

Question écrite n° 30945

Texte de la question

Mme Catherine Osson alerte M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'absentéisme persistant de certains élèves malgré la reprise obligatoire de l'école intervenue depuis le lundi 22 juin 2020. Les établissements ont ainsi constaté que le lundi 29 juin 2020, 25% des élèves de maternelles et même 40% des élèves du second degré n'avaient toujours pas repris le chemin de l'école. Après deux mois d'absence d'enseignement en présentiel, de nombreux élèves déjà en difficulté se sont éloignés du milieu scolaire et ont accumulé retards et carences. Ce sont ainsi souvent les mêmes élèves qui ont subi un certain décrochage durant le confinement et l'enseignement à distance, qui ne reviennent pas malgré la réintégration en présentiel. Or le retour sur les bancs de l'école, à quelques jours de la fin de l'année scolaire, permettrait de renouer le lien avec l'institution scolaire. Les inégalités continuent alors de se creuser entre les élèves. Par conséquent, elle souhaite savoir si le Gouvernement envisage de rapidement mettre en place un dispositif qui inciterait les élèves qui demeurent éloignés de l'institution scolaire à retourner en classe.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports accorde une attention particulière à la consolidation des apprentissages et la réduction des inégalités que la période de confinement aurait pu creuser. La rentrée scolaire 2020 s'inscrit dans le cadre sanitaire défini par l'Agence nationale de santé publique. L'objectif prioritaire est l'accès à l'école pour tous. Pour cela, des priorités pédagogiques, destinées à identifier les besoins des élèves et à consolider les compétences essentielles de l'année précédente, sont proposés aux professeurs et aux familles. Outre les évaluations nationales en CP, CE1 et 6e, des outils de positionnement sont également mis à disposition pour chaque niveau, du CP au lycée sur le site Eduscol. Ainsi, à l'école élémentaire, la priorité absolue est donnée à l'enseignement du français et des mathématiques jusqu'aux vacances d'automne, afin de permettre à chaque élève de consolider, revoir et approfondir sans attendre les apprentissages dans ces domaines. Pour chacun des niveaux d'enseignement, des priorités sont déclinées en français et en mathématiques afin de conforter les apprentissages de l'année précédente et permettre d'aborder les nouvelles notions. Dès les premiers jours de classe, les professeurs ont procédé au positionnement de leurs élèves par rapport à la progression attendue de leurs apprentissages pour identifier les besoins de consolidation de chacun et mettre en place au plus tôt les accompagnements nécessaires. Ce positionnement, inscrit dans le vécu pédagogique quotidien de la classe, est réalisé en premier lieu par l'observation quotidienne des élèves lors des activités scolaires. Il peut être utilement affiné à l'aide de diagnostics ponctuels, individualisés et/ou collectifs. Des propositions d'outils sont faites à cet effet, en mathématiques et en français, pour toutes les classes, du CP au CM2 ; ils sont accessibles aux professeurs sur le site pédagogique Eduscol. Au collège, afin d'évaluer les besoins des élèves et accompagner les professeurs dans la mise en œuvre de la rentrée scolaire le plus efficacement possible, des outils de positionnement en français et mathématiques ont été construits pour les élèves des classes de 5e, 4e et 3e afin de détecter si du fait du confinement leurs élèves rencontrent des difficultés et lacunes sur des champs qu'ils devraient maîtriser à la rentrée scolaire. Ces outils sont accessibles sur Eduscol. La lutte contre le décrochage scolaire au niveau national est renforcée afin de prendre en compte

la situation des élèves les plus fragiles qui ont pris leur distance avec l'école suite au confinement. Le 13 mai 2020, un courrier interministériel (Travail, Éducation nationale et jeunesse, Solidarité et santé) a été adressé aux recteurs et aux préfets de région concernant la lutte contre le décrochage scolaire pendant le confinement et la mise en œuvre de l'obligation de formation pour les jeunes âgés de 16 à 18 ans à la rentrée scolaire 2020, comme l'avait annoncé le Président de la République en septembre 2018. Des consignes ministérielles ont été envoyées le même jour aux académies afin de déployer des plans d'actions répondant aux problématiques locales de décrochage scolaire : - en fonction de l'analyse des indicateurs de chaque établissement scolaire mesurés par une enquête nationale lancée le 18 mai 2020, les plans académiques de lutte contre le décrochage se sont adaptés aux contextes locaux en lien avec les collectivités territoriales dans le cadre d'une compétence partagée entre rectorat et région. Les recteurs de région académique ont mobilisé leur conseiller technique en charge du décrochage scolaire et ont engagé des réflexions sur les prises en charge spécifiques à organiser pour la rentrée scolaire (notamment pour les lycéens qui auront eu une interruption de 4 mois). L'ONISEP est venu en appui en mettant à disposition des établissements scolaires et des équipes éducatives des ressources pédagogiques liées au contexte de la crise sanitaire. Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), un tutorat spécifique a été proposé aux jeunes fragilisés par le confinement ; - l'organisation opérationnelle de la lutte contre le décrochage scolaire comprend 3 temps forts : le contact du jeune et de sa famille ; en cas de signaux faibles repérés, la mise en œuvre d'actions de prévention à distance (le groupe de prévention analyse la situation du jeune et émet des propositions de remédiation, un suivi est assuré par un référent décrochage scolaire) ; en cas de perte de contact, le signalement du jeune au niveau départemental afin que sa prise en charge soit assurée par le réseau Formation Qualification Emploi (FOQUALE) et par les acteurs des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) ; - le maillage territorial a été consolidé afin de proposer des solutions d'accompagnement pour chaque jeune identifié. L'expertise des acteurs au niveau local doit permettre de configurer l'ouverture de structures de retour à l'école de type micro-collèges, micro-lycées, classes dédiées… ; - lors des entretiens avec les jeunes et leurs familles, un rappel systématique a été effectué sur l'obligation de formation dont la mise en œuvre est effective à la rentrée scolaire 2020 telle que prévue par la loi « pour une école de la confiance ». Tous les instruments favorisant le renforcement et la personnalisation de l'accompagnement des élèves sont donc mobilisés pour consolider les apprentissages, réduire les inégalités et prévenir le décrochage scolaire.

Données clés

Auteur : Mme Catherine Osson
Circonscription : Nord (8e circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 30945
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse
Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 7 juillet 2020, page 4669
Réponse publiée au JO le : 12 janvier 2021, page 262